Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20261105-DEL_144_2026-DE

Ville de
Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 novembre à 19H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocation en date du 29 octobre 2026 qui leur a été adressée le jour même, par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Christophe LAUNAY, Matthieu LE GOVIC, Isabelle HARDAT, Pascal MARCHAND, Maïwenn RAULT, Frédéric POULIZAC, Marie-Annick DREANO, Adrien HAVARD, Anita DUVAL, Bruno BEUZELIN, Christophe LIDURIN, Stéphane JAN, Nathalie CHEFDOR, Marie-Andrée JOUBAUD, Jean-Marie VALLIER, Martine LE GAL, Erwan HUET, Alexandra DAVALO, Clarisse GUILMOTO, Sandrine DUBOIS, Erwan LE SAUX, Pierre MINVIELLE, Nadège TROUVÉ, Joël GUÉGAN, Frédéric BRIEND (à partir de la délibération N°CM-144/2026), Marius CAMPEANU, Gérard PAYOT, Danielle PAPETA, Patrick VERREY.

Conseillers absents donnant pouvoir :
Kristyna ROGER donne pouvoir à Christophe LIDURIN, Karine PRUNIER donne pouvoir à Matthieu LE GOVIC, Armel OGER donne pouvoir à Martine LE GAL, Clémence BARBÉ donne pouvoir à Christophe LAUNAY, Frédéric BRIEND donne pouvoir à Joël GUÉGAN (jusqu'à la délibération N°CM-143/2026).

Marie-Annick DREANO est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 28 (jusqu'à la délibération N°CM-143/2026), 29 (à partir de la délibération N°CM-144/2026)
Votants : 33

OBJET : N°CM-144/2026 – AFFAIRES FONCIÈRES – CESSION DE PARCELLES RUE DE RÉHUMPOL

Rapporteur : Maïwenn RAULT

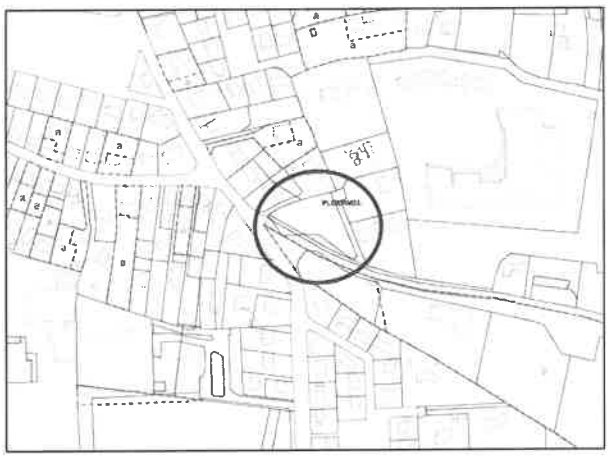
La SCI LE NOISETIER porte un projet de construction d'une crèche inclusive à destination d'enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques, dont la gestion sera effectuée par l'association Au jardin des écureuils.

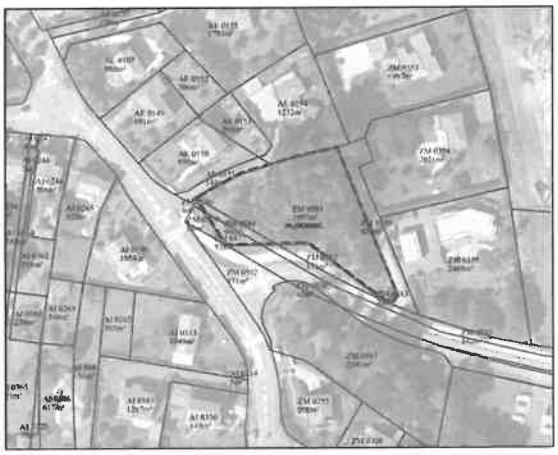
La ville de Ploërmel souhaite favoriser la réalisation de ce projet afin d'améliorer l'offre de garde d'enfants nécessitant un accompagnement spécialisé sur son territoire et ainsi répondre à un besoin identifié pour les habitants.

Le terrain qui accueillera ce projet est situé rue de Réhumpol. Il présente une superficie de 2 195 m² et se compose des parcelles cadastrées section ZM n°577, 581, 583 et 584 comprises dans un lotissement dont le permis d'aménager n°05616519K0003 a été accordé le 17 juillet 2019 et modifié le 30 décembre 2025.

Le terrain est situé en zone 1AUl du plan local d'urbanisme, destinée à accueillir des équipements publics ou d'intérêt collectif.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20261105-DEL_144_2026-DE





Il est proposé au conseil municipal de céder cette emprise foncière au prix de 109 750 € net vendeur (soit 50 € le m²). Afin de permettre une bonne insertion paysagère du projet dans son environnement, la ville prévoira dans l'acte notarié une obligation de conserver et/ou de créer une frange arborée en limites Nord et Est de la parcelle permettant d'assurer un traitement paysager qualitatif des abords du site.

De surcroît, afin de maîtriser ce foncier dans le temps, un pacte de préférence au profit de la collectivité sera inscrit dans l'acte, permettant à la ville de se positionner en cas de revente du bien.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-21,

Vu l'avis favorable de la commission « urbanisme et environnement » du 13 octobre 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et administration générale » du 26 octobre 2026,

Vu la saisine de la direction de l'immobilier de l'État du 11 septembre 2026, sollicitée en vue de la cession des parcelles concernées, et l'absence de réponse de ce service dans le délai d'un mois prévu par les dispositions de l'article L.1311-9 du code général des collectivités territoriales,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Madame Anita DUVAL sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. Votants : 32
. Pour : 31
. Contre : 1 (Gérard PAYOT)
. Abstention : 0

. Suffrages exprimés : 32
. Majorité absolue : 17

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :
- **AUTORISE** la cession des parcelles cadastrées section ZM n°577, 581, 583 et 584 d'une superficie totale de 2 195 m², au profit de la SCI LE NOISETIER représentée par Mesdames BUCHET et DEROCHE-SAPOR DUFOUR, ou toute autre société s'y substituant, au prix de 109 750 € net vendeur, aux conditions susmentionnées ;

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20261105-DEL_144_2026-DE

- **INTÉGRE** dans l'acte notarié une clause imposant la création et/ou la conservation d'une frange arborée en limites Nord et Est de la parcelle ainsi qu'un pacte de préférence sur ce foncier au profit de la ville de Ploërmel ;
- **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire, ou l'adjointe déléguée, à signer l'acte authentique de cession et toutes pièces à intervenir lors de cette vente.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Christophe LAUNAY

La secrétaire de séance,
Marie-Annick DRÉANO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.